

Rochecorbon

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME



4.7 Classement sonore des infrastructures de transports terrestres

4.7.a Arrêté préfectoral

Approbation du PLU

Vu pour être annexé à la délibération du
conseil métropolitain du 25 novembre 2019

Pour le Président
Le Vice-Président délégué,

Christian GATARD.



Département de l'Indre et Loire



atu.

Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours

3 cour du 56, avenue Marcel Dassault
BP 601 - 37206 Tours cedex 3
Téléphone : 02 47 71 70 70
Télécopie : 02 47 71 97 35
Courriel : atu@atu37.org
www.atu37.org



PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

ARRÊTÉ

Portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le département d'Indre-et-Loire Autoroutes et route nationale

Le Préfet du département d'Indre-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu l'article L.571-10 du code de l'environnement relatif au recensement et classement sonore des infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic ;

Vu les articles R.571-32 à R.571-43 du code de l'environnement relatifs au recensement et au classement des infrastructures de transports terrestres ;

Vu les articles R.111-4-1, R.111-23-1 à R.111-23-3 du code de la construction et de l'habitation relatifs à l'isolement acoustique des logements contre le bruit des transports terrestres ;

Vu les articles R.111-1, R.111-3, R.151-53 et R.153-18 du code de l'urbanisme relatifs aux constructions et travaux faisant l'objet d'une autorisation de construire ;

Vu le décret N°95-21 du 9 janvier 1995 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation.

Vu l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 modifié relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

Vu les trois arrêtés interministériels du 25 avril 2003 relatifs à la limitation du bruit dans les établissements de santé, les hôtels et les bâtiments d'enseignement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 avril 2001 relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département d'Indre-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2002 relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres de la ville de Tours ;

Vu l'avis des communes concernées par les secteurs affectés par le bruit situés au voisinage des infrastructures et consultées conformément aux dispositions de l'article R.571-39 du code de l'environnement ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les dispositions de l'arrêté préfectoral en date du 17 avril 2001 relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département d'Indre-et-Loire sont abrogées ;

Article 2 : Les dispositions des articles 2 à 4 de l'arrêté du 30 mai 1996 modifié relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit susvisés sont applicables aux abords du tracé des autoroutes et de la route nationale du département d'Indre-et-Loire mentionnées à l'article 3.

Si sur un tronçon de l'infrastructure de transports terrestres, il existe une protection acoustique par couverture ou tunnel, il n'y a pas lieu de classer le tronçon considéré.

Article 3 : Les tableaux annexés donnent pour chacun des tronçons des autoroutes concernées (A10, A28 et A85) et de la route nationale (N10), le classement dans une des cinq catégories définies par l'arrêté du 30 mai 1996 susmentionné, la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons, ainsi que le type de tissu urbain traversé (rue en « U » ou tissu ouvert).

Une représentation cartographique dynamique de ce classement est disponible sur le site Internet des services de l'État d'Indre-et-Loire à l'adresse suivante :

<http://indre-et-loire.gouv.fr/classement-sonore>

Cette cartographie a un caractère illustratif et seul le texte du présent arrêté à une valeur réglementaire.

Les niveaux sonores ayant conduit à la détermination des catégories d'infrastructures ont été évalués en des points de référence situés, conformément à la norme NF S31-130 « Cartographie du bruit en milieu extérieur », à une hauteur de 5 mètres au-dessus du plan de roulement et :

- à 2 mètres en avant de la ligne moyenne des façades pour les rues en U ;
- à une distance de 10 mètres de l'infrastructure considérée pour les tissus ouverts. Ces niveaux sont augmentés de 3 dB(A) par rapport à la valeur en champ libre, afin d'être équivalents à un niveau en façade.

Cette distance est mesurée, pour les infrastructures routières, à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche.

L'infrastructure est considérée comme rectiligne, à bords dégagés, placée sur un sol horizontal réfléchissant.

Les notions de rues en U et de tissu ouvert sont définies dans la norme citée précédemment.

Un secteur affecté par le bruit est défini de part et d'autre de chaque tronçon de voie classée. Sa largeur correspond à la distance mentionnée dans le tableau ci-après comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche.

Catégorie de l'infrastructure	Secteur affecté par le bruit de part et d'autre
1	300 m
2	250 m
3	100 m
4	30 m
5	10 m

Article 4 : Les bâtiments d'habitation, d'enseignement, de santé, de soins et d'action sociale, ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique, à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 3 doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux articles R.111.23.1 à R.111.23.3 du code de la construction et de l'habitation et à l'article R.571.43 du code l'environnement.

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 et 9 de l'arrêté du 30 mai 1996 modifié susvisé.

Pour les établissements d'enseignement, de santé, de soins ou d'action sociale, ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique, l'isolement acoustique minimum est déterminé en application de celui des trois arrêtés du 25 avril 2003 susvisés spécifique au type de bâtiments en question.

Article 5 : Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la détermination de l'isolation acoustique des bâtiments à construire définis à l'article 4, et inclus dans les secteurs affectés par le bruit pour les infrastructures routières sont les suivants :

Catégorie de l'infrastructure	Niveau sonore au point de référence, en période diurne (en dB [A])	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne (en dB [A])
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

Article 6 : Les communes concernées par le présent arrêté sont :
(64 communes au total)

Antony-le-Tillac	Langeais	Saint-Avertin
Athée-sur-Cher	Luzillé	Saint-Christophe-sur-le-Nais
Autrèche	Maillé	Saint-Épain
Auzouer-en-Touraine	Montbazoin	Saint-Michel-sur-Loire
Ballan-Miré	Monnaie	Saint-Nicolas-de-Bourgueil
Bléré	Monts	Saint-Nicolas-des-Motets
Bourgueil	Morand	Saint-Patrice
Bueil-en-Touraine	Neuillé-le-Lierre	Saint-Pierre-des-Corps
Cerelles	Neuillé-Pont-Pierre	Sainte-Maure-de-Touraine
Chambray-lès-Tours	Neuville-sur-Brenne	Saunay
Chanceaux-sur-Choisille	Neuvy-le-Roi	Sorigny
Château-Renault	Nouâtre	Sublaines
Chouzé-sur-Loire	Noyant-de-Touraine	Tours
Cigogné	Parçay-Meslay	Truyes
Cinq-Mars-la-Pile	Ports-sur-Vienne	Vallères
Druye	Pouzay	Veigné
Épeigné-les-Bois	Pussigny	Villandry
Esvres	Restigné	Villebourg
Francueil	Reugny	Villedômer
Ingrandes-de-Touraine	Rochecorbon	Villeperdue
Joué-lès-Tours	Rouziers-de-Touraine	
La Chapelle-sur-Loire	Saint-Antoine-du-Rocher	

Article 7 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État d'Indre-et-Loire et fera l'objet d'un affichage durant 1 mois minimum dans les mairies concernées visées à l'article 6 conformément à l'article R.571-41 du code de l'environnement.

Article 8 : Les périmètres des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, dans lesquels des prescriptions d'isolement acoustique ont été édictées en application de l'article L. 571-10 du code de l'environnement, les prescriptions d'isolement acoustique édictées et la référence des arrêtés préfectoraux correspondants et l'indication des lieux où ils peuvent être consultés devront figurer en annexe du PLU (plan local d'urbanisme) ou POS (plan d'occupation des sols) conformément à l'article R151-53 du code de l'urbanisme.

Une mise à jour de ce document sera effectuée le cas échéant conformément à l'article R.153-18 du code de l'urbanisme.

Article 9 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours administratif auprès du préfet d'Indre-et-Loire ou du ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, ainsi que d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45 057 ORLEANS CEDEX 1.

Article 10 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Sous-Préfet de Chinon, Monsieur le Sous-Préfet de Loches, Mesdames et Messieurs les Maires des communes visées à l'article 6 et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie leur sera adressée.

Fait à Tours, le 26 janvier 2016

Le Préfet,

Louis LE FRANC

Annexe - Autoroutes et route nationale

Liste des tronçons mentionnés à l'article 3 de l'arrêté.

Pour l'ensemble des infrastructures concernées par le présent arrêté, le tissu est ouvert (définition donnée par la norme NF S 31-130 « cartographie du bruit en milieu extérieur »).

Autoroute A10

Délimitation des tronçons		Communes concernées	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)
Débutant	Finissant			
Blois	Château-Renault	Saint-Nicolas-des-Motets Morand Autrèche Auzouer-en-Touraine	1	300
Château-Renault	Parçay-Meslay	Auzouer-en-Touraine Neuillé-le-Lierre Villedômer Reugny Monnaie Parçay-Meslay	1	300
Parçay-Meslay	Tours Nord	Parçay-Meslay Rochecorbon Tours	1	300
Tours Nord	Sainte-Radegonde	Tours Saint-Pierre-des-Corps	1	300
Sainte-Radegonde	Tours Centre	Saint-Pierre-des-Corps Tours Saint-Avertin	1	300
Tours Centre	Saint-Avertin	Saint-Avertin	1	300
Saint-Avertin	Chambray-les-Tours	Saint-Avertin Tours Chambray-les-Tours	1	300
Chambray-les-Tours	La Thibaudière	Chambray-les-Tours	1	300
La Thibaudière	Croix-de-veigné	Chambray-les-Tours Joué-les-Tours Veigné	1	300
Croix-de-veigné	Monts Sorigny	Veigné Monts Montbazou Sorigny	1	300
Monts Sorigny	Sainte-Maure	Sorigny Villeperdue Saint-Epain Sainte-Maure-de-Touraine	1	300
Sainte-Maure	Chatellerault Nord	Sainte-Maure-de-Touraine Noyant-de-Touraine Pouzay Maillé Nouâtre Ports-sur-Vienne Pussigny Antony-le-Tillac	1	300

(1) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond, à la distance mentionnée dans les tableaux ci-dessus, comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche.

Autoroute A28

Délimitation des tronçons		Communes concernées	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)
Débutant	Finissant			
Neuillé-Pont-Pierre	Montbazon	Saint-Christophe-sur-le-Nais	2	250
Neuillé-Pont-Pierre	Montbazon	Saint-Christophe-sur-le-Nais Villebourg Bueil-en-Touraine Neuvy-le-Roi Neuillé-Pont-Pierre	2	250
Tours A10-A28	Neuillé-Pont-Pierre	Neuillé-Pont-Pierre Rouziers-de-Touraine Saint-Antoine-du-Rocher Cerelles Chanceaux-sur-Choisille Monnaie Parçay-Meslay	2	250

(1) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond, à la distance mentionnée dans les tableaux ci-dessus, comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche.

Autoroute A85

Délimitation des tronçons		Communes concernées	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)
Débutant	Finissant			
Esvres	Bléré	Épeigné-les-Bois Francueil Luzillé Bléré Sublaines	2	250
Esvres	Bléré	Sublaines Bléré Cigogné Athée-sur-Cher Truyes Esvres	2	250
Croix-de-Veigné	Esvres	Esvres Veigné	2	250
Azay-le-Rideau	Croix-de-Veigné	Veigné Monts Joué-les-Tours Ballan-Miré Druye	3	100
Villandry	Azay-le-Rideau	Druye Villandry Vallères	2	250
Langeais	Villandry	Vallères Villandry Cinq-Mars-la-Pile	2	250
Bourgueil	Langeais	Cinq-Mars-la-Pile Langeais Saint-Michel-sur-Loire Saint-Patrice Ingrandes-de-Touraine Restigné La Chapelle-sur-Loire Bourgueil	2	250
Vivry	Bourgueil	Bourgueil La Chapelle-sur-Loire Saint-Nicolas-de-Bourgueil Chouzé-sur-Loire	2	250

(1) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond, à la distance mentionnée dans les tableaux ci-dessus, comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche.

Route nationale N10

Délimitation des tronçons		Communes concernées	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)
PR(2) débutant	PR finissant			
0+000	2+950	Neuville-sur-Brenne Saunay	3	100
2+950	3+420	Neuville-sur-Brenne Château-Renault Saunay	3	100
3+420	3+865	Saunay Château-Renault	3	100
3+865	4+380	Château-Renault Saunay	3	100
4+380	6+230	Saunay Auzouer-en-Touraine	3	100
6+230	6+360	Auzouer-en-Touraine Saunay	3	100
6+360	11+760 (A10)	Auzouer-en-Touraine	3	100

(1) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond, à la distance mentionnée dans les tableaux ci-dessus, comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche. (2)PR : Point routier.



PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

ARRÊTÉ

**Portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le département d'Indre-et-Loire
Routes départementales et voies communales (hors Tours)**

Le Préfet du département d'Indre-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu l'article L.571-10 du code de l'environnement relatif au recensement et classement sonore des infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic ;

Vu les articles R.571-32 à R.571-43 du code de l'environnement relatifs au recensement et au classement des infrastructures de transports terrestres ;

Vu les articles R.111-4-1, R.111-23-1 à R.111-23-3 du code de la construction et de l'habitation relatifs à l'isolement acoustique des logements contre le bruit des transports terrestres ;

Vu les articles R.111-1, R.111-3, R.151-53 et R.153-18 du code de l'urbanisme relatifs aux constructions et travaux faisant l'objet d'une autorisation de construire ;

Vu le décret N°95-21 du 9 janvier 1995 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation.

Vu l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 modifié relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

Vu les trois arrêtés interministériels du 25 avril 2003 relatifs à la limitation du bruit dans les établissements de santé, les hôtels et les bâtiments d'enseignement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 avril 2001 relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département d'Indre-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2002 relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres de la ville de Tours ;

Vu l'avis des communes concernées par les secteurs affectés par le bruit situés au voisinage des infrastructures et consultées conformément aux dispositions de l'article R.571-39 du code de l'environnement ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les dispositions de l'arrêté préfectoral en date du 17 avril 2001 relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département d'Indre-et-Loire sont abrogées ;

Article 2 : Les dispositions des articles 2 à 4 de l'arrêté du 30 mai 1996 modifié relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit susvisés sont applicables aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres routières départementales et communales d'Indre-et-Loire mentionnées à l'article 3.

Si sur un tronçon de l'infrastructure de transports terrestres, il existe une protection acoustique par couverture ou tunnel, il n'y a pas lieu de classer le tronçon considéré.

Article 3 : Les tableaux annexés donnent pour chacun des tronçons d'infrastructures mentionnés, le classement dans une des cinq catégories définies par l'arrêté du 30 mai 1996 susmentionné, la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons, ainsi que le type de tissu urbain traversé (rue en « U » ou tissu ouvert).

Une représentation cartographique dynamique de ce classement est disponible sur le site Internet des services de l'État d'Indre-et-Loire à l'adresse suivante :

<http://indre-et-loire.gouv.fr/classement-sonore>

Cette cartographie a un caractère illustratif et seul le texte du présent arrêté à une valeur réglementaire.

Les niveaux sonores ayant conduit à la détermination des catégories d'infrastructures ont été évalués en des points de référence situés, conformément à la norme NF S31-130 « Cartographie du bruit en milieu extérieur », à une hauteur de 5 mètres au-dessus du plan de roulement et :

- à 2 mètres en avant de la ligne moyenne des façades pour les rues en U ;
- à une distance de 10 mètres de l'infrastructure considérée pour les tissus ouverts. Ces niveaux sont augmentés de 3 dB(A) par rapport à la valeur en champ libre, afin d'être équivalents à un niveau en façade.

Cette distance est mesurée, pour les infrastructures routières, à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche.

L'infrastructure est considérée comme rectiligne, à bords dégagés, placée sur un sol horizontal réfléchissant.

Les notions de rues en U et de tissu ouvert sont définies dans la norme citée précédemment.

Un secteur affecté par le bruit est défini de part et d'autre de chaque tronçon de voie classée. Sa largeur correspond à la distance mentionnée dans le tableau ci-après comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche.

Catégorie de l'infrastructure	Secteur affecté par le bruit de part et d'autre
1	300 m
2	250 m
3	100 m
4	30 m
5	10 m

Article 4 : Les bâtiments d'habitation, d'enseignement, de santé, de soins et d'action sociale, ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique, à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 3 doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux articles R.111.23.1 à R.111.23.3 du code de la construction et de l'habitation et à l'article R.571.43 du code de l'environnement.

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 et 9 de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé.

Pour les établissements d'enseignement, de santé, de soins ou d'action sociale, ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique, l'isolement acoustique minimum est déterminé en application de celui des trois arrêtés du 25 avril 2003 susvisés spécifique au type de bâtiments en question.

Article 5 : Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la détermination de l'isolation acoustique des bâtiments à construire définis à l'article 4, et inclus dans les secteurs affectés par le bruit sont les suivants.

Catégorie de l'infrastructure	Niveau sonore au point de référence, en période diurne (en dB [A])	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne (en dB [A])
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

Article 6 : Les communes concernées (hors Tours) par le présent arrêté sont :
(93 communes au total)

Amboise	Joué-lès-Tours	Rivarennnes
Anché	La Celle-Saint-Avant	Rivière
Avoine	La Chapelle-aux-Naux	Rochechouart
Azay-le-Rideau	La Chapelle-sur-Loire	Saint-Avertin
Azay-sur-Indre	La Croix-en-Touraine	Saint-Benoît-la-Forêt
Ballan-Miré	La Membrolle-sur-Choisille	Saint-Cyr-sur-Loire
Beaumont-en-Véron	La Riche	Saint-Épain
Bléré	La Roche-Clermault	Saint-Étienne-de-Chigny
Bourgueil	La Ville-aux-Dames	Saint-Jean-Saint-Germain
Bridoré	Langeais	Saint-Martin-le-Beau
Cangey	Ligré	Saint-Michel-sur-Loire
Chambourg-sur-Indre	Lignières-de-Touraine	Saint-Nicolas-de-Bourgueil
Chambray-lès-Tours	Limeray	Saint-Patrice
Chanceaux-sur-Choisille	Loches	Saint-Pierre-des-Corps
Charentilly	Lussault-sur-Loire	Saint-Règle
Château-la-Vallière	Luynes	Saint-Roch
Château-Renault	Maillé	Sainte-Catherine-de-Fierbois
Cheillé	Mettray	Sainte-Maure-de-Touraine
Chinon	Monnaie	Savonnières
Chouzé-sur-Loire	Montbazoin	Semblançay
Cinq-Mars-la-Pile	Montlouis-sur-Loire	Sonzay
Civray-de-Touraine	Monts	Sorigny
Cormery	Nazelles-Négron	Tauxigny
Courçay	Neuville-sur-Brenne	Truyes
Crotelles	Noizay	Veigné
Dierre	Notre Dame-d'Oé	Véretz
Draché	Noyant-de-Touraine	Verneuil-sur-Indre
Druey	Parçay-Meslay	Vernou-sur-Brenne
Esvres-sur-Indre	Perrusson	Villedômer
Fondettes	Pocé-sur-Cisse	Villeperdue
Francueil	Reignac-sur-Indre	Vouvray

Article 7 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État d'Indre-et-Loire et fera l'objet d'un affichage durant 1 mois minimum dans les mairies concernées visées à l'article 6 conformément à l'article R.571-41 du code de l'environnement.

Article 8 : Les périmètres des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, dans lesquels des prescriptions d'isolement acoustique ont été édictées en application de l'article L. 571-10 du code de l'environnement, les prescriptions d'isolement acoustique édictées et la référence des arrêtés préfectoraux correspondants et l'indication des lieux où ils peuvent être consultés devront figurer en annexe du PLU (plan local d'urbanisme) ou POS (plan d'occupation des sols) conformément à l'article R151-53 du code de l'urbanisme.

Une mise à jour de ce document sera effectuée le cas échéant conformément à l'article R.153-18 du code de l'urbanisme.

Article 9 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours administratif auprès du préfet d'Indre-et-Loire ou du ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, ainsi que d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45 057 ORLEANS CEDEX 1.

Article 10 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Sous-Préfet de Chinon, Monsieur le Sous-Préfet de Loches, Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie leur sera adressée.

Fait à Tours, le 26 janvier 2016

Le Préfet,

Louis LE FRANC

Annexe - Routes départementales et communales

Liste des tronçons mentionnés à l'article 3 de l'arrêté.

Commune d'Amboise

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D31	18+850	23+395	Ouvert	3	100
D31	23+395	23+670	Ouvert	3	100
D31	23+670	23+930	Ouvert	3	100
D31	23+930	25+2570	Ouvert	3	100
D751	11+360	11+900	Ouvert	4	30
D751	11+900	14+500	Ouvert	3	100
D751	14+500	15+655	Ouvert	3	100
D952	0+000	9+040	Ouvert	3	100
D952	9+040	9+350	Ouvert	4	30
D952	9+350	9+362	Ouvert	4	30
D952	9+362	9+550	Ouvert	4	30
D952	9+550	9+650	Ouvert	4	30

Commune d'Anché

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D749	57+080	57+590	Ouvert	3	100

Commune d'Avoine

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D749	39+425	41+440	Ouvert	3	100
D749	41+440	43+155	Ouvert	3	100
D749	43+155	43+310	Ouvert	3	100
D749	43+310	43+750	Ouvert	3	100
D749	43+750	44+600	Ouvert	4	30

Commune d'Azay-le-Rideau

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D751	47+915	54+335	Ouvert	3	100
D751	54+335	58+495	Ouvert	3	100

Commune d'Azay-sur-Indre

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D943	21+055	27+065	Ouvert	3	100

Commune de Ballan-Miré

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D7	1+000	2+750	Ouvert	3	100
D7	2+750	4+700	Ouvert	3	100
D7	4+700	6+650	Ouvert	4	30
D7	6+650	9+715	Ouvert	3	100
D751	D37	46+425	Ouvert	2	250
D751	46+425	47+915	Ouvert	2	250
D751C	40+940	41+785	Ouvert	4	30
D751C	41+785	42+085	Ouvert	4	30
D751C	42+085	42+180	Ouvert	4	30
D751C	42+180	43+760	Ouvert	4	30
D751C	43+760	48+855	Ouvert	4	30

(1) PR : Point routier. (2) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond, à la distance mentionnée dans les tableaux ci-dessus, comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche.

Annexe - Routes départementales et communales

Liste des tronçons mentionnés à l'article 3 de l'arrêté.

Commune de Beaumont-en-Véron

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D749	43+750	44+600	Ouvert	4	30
D749	44+600	44+810	Ouvert	4	30
D749	44+810	45+745	Ouvert	4	30
D749	45+745	47+080	Ouvert	3	100
D749	47+080	48+115	Ouvert	3	100
D751	74+425	78+170	Ouvert	3	100

Commune de Bléré

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D31	31+750	D976	Ouvert	3	100
D976	4+625	8+790	Ouvert	3	100
D976	8+790	9+450	Ouvert	4	30
D976	9+450	10+260	Ouvert	3	100
D976	10+260	11+570	Ouvert	3	30
D976	11+570	11+880	Ouvert	3	100

Commune de Bourgueil

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D749	35+460	36+150	Ouvert	3	100
D749	36+150	38+100	Ouvert	3	100

Commune de Bridoré

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D943	0+000	3+670	Ouvert	3	100
D943	4+160	8+500	Ouvert	3	100
D943	3+670	4+160	Ouvert	4	30

Commune de Cangey

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D952	0+000	9+040	Ouvert	3	100

Commune de Chambourg

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D943	17+140	21+055	Ouvert	3	100
D943	21+055	27+065	Ouvert	3	100

(1) PR : Point routier. (2) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond, à la distance mentionnée dans les tableaux ci-dessus, comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche.

Annexe - Routes départementales et communales

Liste des tronçons mentionnés à l'article 3 de l'arrêté.

Commune de Chambray-lès-Tours

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D37	0+000	3+515	Ouvert	2	250
D37	3+515	6+420	Ouvert	2	250
D37	6+420	8+160	Ouvert	2	250
Avenue de Bordeaux	Rue de la Bergeonnerie	Allée des Genêts	Ouvert	2	250
Route de Bordeaux	Allée des Genêts	Avenue de la République	Ouvert	2	250
Avenue Grand Sud	Avenue de la République	40+860 / D910	Ouvert	3	100
Avenue Grand Sud	40+860	D37	Ouvert	3	100
D910	D37	43+820	Ouvert	3	100
Avenue de la République	Avenue de la Branchoire	Avenue de Bordeaux	Ouvert	3	100
Avenue de la République	Rue Jean Perrin	Avenue de la Branchoire	Ouvert	3	100
Avenue de la République	Rue des Barillers	Rue Jean Perrin	Ouvert	3	100
Route de Loches	45+340	45+700	Ouvert	3	100
Route de Loches	45+700	Rue des Barillers	Ouvert	3	100
D943	41+810	45+230	Ouvert	2	250
D943	45+230	45+620	Ouvert	2	250
Avenue du Général de Gaulle	Allée des Fossés Blancs	Rue de la Ferranderie	Ouvert	4	30
Rue Roland Pilain	Avenue de la République	Rue des Petites Maisons	Ouvert	5	10
Rue Roland Pilain	Rue des Petites Maisons	Rue de Joué	Ouvert	4	30
Avenue de la Branchoire	Avenue de la République	Rue Jules Romains	Ouvert	4	30
Rue Jean Perrin	Avenue de la République	Rue Édouard Branly	Ouvert	4	30
Allée des Tilleuls	Avenue de la République	Place du 8 Mai	Ouvert	4	30
Rue de Cormery	Mail de la Papoterie	Chemin de Beauvais	Ouvert	4	30
Rue James Joule	Rue Philippe Maupas	Rue de la Berchottière	Ouvert	4	30
Rue Philippe Maupas	Rue Charles Coulomb	Avenue Alexandre Minkowski	Ouvert	4	100
VC3 / Av du prof A Minkowski	VC300 / La Bourchardière	Avenue Alexandre Minkowski	Ouvert	4	30
VC 300 / La Bourchardière	Rue d'Amboise	VC3 / Av du prof A Minkowski	Ouvert	4	30
Avenue Alexandre Minkowski	Rue Léonie Bonnet	Rue Philippe Maupas	Ouvert	3	100
Avenue Alexandre Minkowski	Péage A10	Rue Léonie Bonnet	Ouvert	4	30
Rue Charles Coulomb	Rue Michael Faraday	Rue Philippe Maupas	Ouvert	4	30
Rue Charles Coulomb	Rue Étienne Cosson	Rue Michael Faraday	Ouvert	4	30

Commune de Chanceaux-sur-Choisille

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D29	1+915	5+410	Ouvert	3	100
D29	5+410	6+635	Ouvert	3	100
D29	6+635	7+840	Ouvert	3	100

Commune de Charentilly

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D938	6+065	8+040	Ouvert	3	100
D938	8+040	9+750	Ouvert	3	100
D938	9+750	10+055	Ouvert	4	30
D938	10+055	10+350	Ouvert	3	100
D938	10+350	10+900	Ouvert	3	100
D959	1+545	3+780	Ouvert	3	100
D959	3+780	4+820	Ouvert	3	100
D959	4+820	5+340	Ouvert	3	100
D959	5+340	5+470	Ouvert	3	100
D959	5+470	7+155	Ouvert	3	100

(1) PR : Point routier. (2) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond, à la distance mentionnée dans les tableaux ci-dessus, comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche.

Annexe - Routes départementales et communales

Liste des tronçons mentionnés à l'article 3 de l'arrêté.

Commune de Château-la-Vallière

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D959	25+550	25+890	Ouvert	3	100
D959	25+890	27+855	Ouvert	3	100
D959	27+855	27+950	Ouvert	3	100

Commune de Château-Renault

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D910	3+000	3+420	Ouvert	3	100
D910	3+420	4+000	Ouvert	3	100
D910	4+000	5+285	Ouvert	3	100
D910	5+285	7+550	Ouvert	3	100

Commune de Cheillé

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D751	54+335	58+495	Ouvert	3	100
D751	58+495	65+225	Ouvert	3	100

Commune de Chinon

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D749	47+080	48+115	Ouvert	3	100
D749	53+000	53+680	Ouvert	4	30
D749	53+680	55+000	Ouvert	3	100
D751	72+140	73+180	Ouvert	3	100
D751	73+180	74+020	Ouvert	3	100
D751	74+020	74+425	Ouvert	3	100
D751	74+425	78+170	Ouvert	3	100
D751	78+170	79+1290	Ouvert	3	100
D751E	77+240	77+440	Ouvert	4	30
D751E	77+440	79+1025	Ouvert	3	100

Commune de Chouzé-sur-Loire

Nom de rue	Débutant (PR : point routier)	Finissant (PR : point routier)	Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)
D749	36+150	38+100	Ouvert	3	100
D749	38+100	39+150	Ouvert	4	30
D749	39+150	39+425	Ouvert	4	30
D749	39+425	41+440	Ouvert	3	100
D952	60+620	78+230	Ouvert	4	30

Commune de Cinq-Mars-La-Pile

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D952	46+600	48+710	Ouvert	3	100
D952	48+710	49+940	Ouvert	3	100
D952	49+940	56+195	Ouvert	3	100

((1) PR : Point routier. (2) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond, à la distance mentionnée dans les tableaux ci-dessus, comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche.

Annexe - Routes départementales et communales

Liste des tronçons mentionnés à l'article 3 de l'arrêté.

Commune de Civray-de-Touraine

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D976	0+000	3+880	Ouvert	3	100
D976	3+880	4+625	Ouvert	3	100
D976	4+625	8+790	Ouvert	3	100

Commune de Cormery

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D943	28+140	35+205	Ouvert	3	100
D943	35+205	35+660	Ouvert	4	30
D943	35+660	35+790	Rue en U	2	250
D943	35+790	35+900	Rue en U	2	250

Commune de Courçay

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D943	28+140	35+205	Ouvert	3	100

Commune de Crotelles

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D910	11+905	17+695	Ouvert	3	100

Commune de Dierre

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D31	25+2570	29+585	Ouvert	3	100
D140	16+370	20+325	Ouvert	3	100

Commune de Draché

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D910	68+705	71+660	Ouvert	3	100
D910	71+660	73+660	Ouvert	3	100
D910	73+660	75+650	Ouvert	3	100

Commune de Druye

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D751	46+425	47+915	Ouvert	2	250
D751	47+915	54+335	Ouvert	3	100
D751C	43+760	48+855	Ouvert	4	30

Commune d'Esvres-sur-Indre

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D943	36+560	36+800	Ouvert	3	100
D943	36+800	40+020	Ouvert	2	250
D943	40+020	40+775	Ouvert	2	250
D943	40+775	41+810	Ouvert	2	250
D943	41+810	45+230	Ouvert	2	250

(1) PR : Point routier. (2) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond, à la distance mentionnée dans les tableaux ci-dessus, comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche.

Annexe - Routes départementales et communales

Liste des tronçons mentionnés à l'article 3 de l'arrêté.

Commune de Fondettes

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D3	0+000	2+235	Ouvert	4	30
D3	2+235	4+625	Ouvert	4	30
Bretelle D37	D3	D37	Ouvert	4	30
D36	0+000	0+300	Ouvert	4	30
D36	0+300	1+000	Ouvert	4	30
D36	1+000	1+300	Ouvert	4	30
D36	1+300	2+475	Ouvert	4	30
D37	14+590	16+170	Ouvert	2	250
D37	16+170	18+400	Ouvert	2	250
D37	18+400	21+185 / D938	Ouvert	2	250
Quai de la Quignière	D37	37+020 / D952	Ouvert	3	100
D952	37+020	38+730	Ouvert	3	100
D952	38+730	39+230	Ouvert	3	100
D952	39+230	42+720	Ouvert	3	100

Commune de Francueil

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D976	0+000	3+880	Ouvert	3	100

Commune de Joué-lès-Tours

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D7	Limite commune / D7	1+000	Ouvert	3	100
D7	1+000	2+750	Ouvert	3	100
D37	6+420	8+160	Ouvert	2	250
D37	8+160	9+910	Ouvert	2	250
D37	9+910	11+072	Ouvert	2	250
D37	11+072	11+800	Ouvert	2	250
D37	11+800	12+420	Ouvert	2	250
D37	12+420	13+680	Ouvert	2	250
D751	D37	46+425	Ouvert	2	250
Rue du Pont Volant	Avenue Marcel Dassault	Rue des Martyrs	Ouvert	4	30
Rue de Chantepie	Rue du Pont Volant	Rue Jules Grevy	Ouvert	4	30
Rue de Chantepie	Rue Jules Grevy	Rue des Ribains	Ouvert	5	10
Rue de Chantepie	Rue des Ribains	Rue Jules Ferry	Ouvert	5	10
Rue Gallieni	Rue Jules Ferry	Boulevard Jean Jaurès	Ouvert	4	30
Rue de la Douzillere	Boulevard Jean Jaurès	Rue Robert Schuman	Ouvert	4	30
Rue des Martyrs	Rue de Chantepie	Rue de la Frazelière	Ouvert	5	30
Rue des Martyrs	Rue de la Frazelière	Avenue Victor Hugo	Ouvert	4	30
Rue des Martyrs	Avenue Victor Hugo	Boulevard Jean Jaurès	Ouvert	3	100
Rue de Verdin	Boulevard Jean Jaurès	D86	Ouvert	4	30
D86	2+980	6+520	Ouvert	3	100
D86	6+520	7+515	Ouvert	4	30
Boulevard de Chinon	Avenue de Bordeaux	Rue de Montsoreau	Ouvert	4	30
Boulevard de Chinon	Rue de Montsoreau	Boulevard Jean Jaurès	Ouvert	4	30
Boulevard Jean Jaurès	Boulevard de Chinon	Rue des Martyrs	Ouvert	4	30
Boulevard Jean Jaurès	Rue des Martyrs	38+000 / D751C	Ouvert	4	30
D751C	38+000 / D751C	39+915	Ouvert	4	30
D751C	39+915	40+940	Ouvert	4	30
D751C	40+940	41+785	Ouvert	4	30
La Bouchardière	D86	D37	Ouvert	4	30
La Bouchardière	D37	Rue d'Amboise	Ouvert	4	30
VC300/La Bouchardière	Rue d'Amboise	VC3/Av du prof A. Minkowski	Ouvert	4	30
Rue de la Bergeonnerie	Avenue Marcel Dassault	Rue de la Bejauderie	Ouvert	4	30
Rue de la Bergeonnerie	Rue de la Bejauderie	Avenue de Bordeaux	Ouvert	4	30
Avenue de Bordeaux	Rue de la Bergeonnerie	Allée des Genêts	Ouvert	2	250

(1) PR : Point routier. (2) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond, à la distance mentionnée dans les tableaux ci-dessus, comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche.

Annexe - Routes départementales et communales

Liste des tronçons mentionnés à l'article 3 de l'arrêté.

Commune de La Celle-Saint-Avant

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D910	73+660	75+650	Ouvert	3	100
D910	75+650	77+390	Ouvert	3	100
D910	77+390	78+215	Ouvert	4	30
D910	78+215	78+825	Ouvert	3	100
D910	78+825	79+550	Ouvert	3	100
D910	79+550	79+630	Ouvert	3	100

Commune de La Chapelle-aux-Naux

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D57	26+580	28+210	Ouvert	4	30
D57	28+210	28+1005	Ouvert	4	30
D57	28+1005	29+370	Ouvert	4	30

Commune de La Chapelle-sur-Loire

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D749	36+150	38+100	Ouvert	3	100
D749	39+150	39+425	Ouvert	4	30
D749	39+425	41+440	Ouvert	3	100
D952	60+620	78+230	Ouvert	4	30

Commune de La Croix-en-Touraine

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D31	25+2570	29+570	Ouvert	3	100
D31	29+570	31+750	Ouvert	3	100
D31	31+750	D976	Ouvert	3	100
D140	16+370	20+325	Ouvert	3	100
D140	20+325	20+615	Ouvert	3	100
D140	20+615	21+170	Ouvert	3	100

Commune de La Membrolle-sur-Choisille

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D938	4+540	4+700	Ouvert	3	100
D938	4+700	4+995	Ouvert	3	100
D938	4+995	6+065	Ouvert	4	30
D938	6+065	8+040	Ouvert	3	100
D959	0+000	0+320	Ouvert	3	100
D959	0+320	0+800	Ouvert	3	100
D959	0+800	1+195	Ouvert	3	100
D959	1+195	1+545	Ouvert	3	100
D959	1+545	3+780	Ouvert	3	100

Commune de La Riche

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D37	12+420	13+680	Ouvert	2	250
D37	13+680	14+590	Ouvert	2	250
D37	14+590	16+170	Ouvert	2	250
Avenue Proudhon	Rue du Cdt Bourgouin	Rue du Lieutenant Roze	Ouvert	3	100
Avenue Proudhon	Rue du Lieutenant Roze	D37	Ouvert	3	100
Boulevard Tonnelé	Rue Lamartine	Rue d'Entraigues	Ouvert	4	30
Boulevard Tonnelé	Rue d'Entraigues	Rue François Richet	Rue en U	2	250
Boulevard Louis XI	D37	Pont de Saint-Sauveur	Ouvert	3	100

(1) PR : Point routier. (2) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond, à la distance mentionnée dans les tableaux ci-dessus, comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche.

Annexe - Routes départementales et communales

Liste des tronçons mentionnés à l'article 3 de l'arrêté.

Commune de La Roche-Clermault

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D751	78+170	79+1290	Ouvert	3	100
D751E	77+440	79+1025	Ouvert	3	100
D759	0+000	1+000	Ouvert	3	100

Commune de La Ville-aux-Dames

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D140	3+590	6+080	Ouvert	2	250
D142	0+000	1+450	Ouvert	3	100
D142	1+450	2+365	Ouvert	3	100
D751	26+800	28+925	Ouvert	3	100
D751	28+925	29+025	Ouvert	3	100
D751	29+025	Rue Laure de Balzac	Ouvert	3	100
Quai de Loire / D751	Rue Laure de Balzac	Boulevard Jean Jaurès	Ouvert	3	100

Commune de Langeais

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D57	28+1005	29+370	Ouvert	4	30
D952	49+940	56+195	Ouvert	3	100
D952	56+195	56+405	Ouvert	3	100
D952	56+405	57+340	Ouvert	4	30
D952	57+340	57+1165	Ouvert	4	30
D952	57+1165	58+890	Ouvert	3	100
D952	58+890	59+360	Ouvert	4	30
D952	59+360	60+270	Ouvert	3	100
D952	60+270	60+620	Ouvert	4	30

Commune de Ligré

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D749	53+680	55+000	Ouvert	3	100
D749	55+000	56+640	Ouvert	3	100
D749	56+640	56+720	Ouvert	3	100
D749	56+720	56+765	Ouvert	3	100
D749	56+765	57+080	Ouvert	3	100
D749	57+080	57+590	Ouvert	3	100

Commune de Lignières-de-Touraine

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D57	26+580	28+210	Ouvert	4	30

Commune de Limeray

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D31	18+850	23+395	Ouvert	3	100
D952	0+000	9+050	Ouvert	3	100

(1) PR : Point routier. (2) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond, à la distance mentionnée dans les tableaux ci-dessus, comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche.

Annexe - Routes départementales et communales

Liste des tronçons mentionnés à l'article 3 de l'arrêté.

Commune de Loches

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D943	12+680	13+1500	Ouvert	3	100
D943	13+1500	14+1000	Ouvert	3	100
D943	14+1000	16+150	Ouvert	3	100
D943	16+150	16+640	Ouvert	4	30
D943	16+640	17+140	Ouvert	4	30
D943	17+140	21+055	Ouvert	3	100
D764	20+400	22+190	Ouvert	4	30
D764	22+190	23+270	Rue en U	2	250

Commune de Lussault-sur-Loire

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D751	14+500	15+655	Ouvert	3	100
D751	15+655	16+835	Ouvert	4	30
D751	16+835	21+735	Ouvert	3	100

Commune de Luynes

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D49	0+000	2+750	Ouvert	4	30
D952	39+230	42+720	Ouvert	3	100
D952	42+720	42+960	Ouvert	3	100
D952	42+960	43+190	Ouvert	3	100
D952	43+190	46+600	Ouvert	3	100

Commune de Maillé

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D910	71+660	73+660	Ouvert	3	100
D910	73+660	75+650	Ouvert	3	100
D910	75+650	77+390	Ouvert	3	100

Commune de Mettray

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D2/ Route de Rouziers	3+155	5+740	Ouvert	3	100
D938	6+065	8+040	Ouvert	3	100

Commune de Monnaie

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D910	11+905	17+695	Ouvert	3	100
D910	17+695	18+350	Ouvert	3	100
D910	18+350	18+460	Ouvert	3	100
D910	18+460	19+040	Ouvert	4	30
D910	19+040	19+660	Rue en U	2	250
D910	19+660	19+890	Ouvert	4	30
D910	19+890	19+980	Ouvert	3	100
D910	19+980	20+120	Ouvert	3	100
D910	20+120	26+400	Ouvert	3	100

(1) PR : Point routier. (2) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond, à la distance mentionnée dans les tableaux ci-dessus, comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche.

Annexe - Routes départementales et communales

Liste des tronçons mentionnés à l'article 3 de l'arrêté.

Commune de Montbazon

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D50	0+250	1+500	Ouvert	3	100
D910	45+550	45+880	Ouvert	3	100
D910	45+880	46+185	Ouvert	4	30
D910	46+185	46+265	Ouvert	4	30
D910	46+265	46+615	Ouvert	4	30
D910	46+615	46+920	Rue en U	2	250
D910	46+920	47+350	Ouvert	4	30
D910	47+350	47+400	Ouvert	3	100
D910	47+400	47+570	Ouvert	3	100
D910	47+570	48+390	Ouvert	3	100

Commune de Montlouis-sur-Loire

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D85	16+405	17+625	Ouvert	3	100
D140	3+590	6+080	Ouvert	2	250
D140	6+080	6+605	Ouvert	3	100
D140	6+605	7+110	Ouvert	2	250
D140	7+110	7+645	Ouvert	3	100
D140	7+645	8+210	Ouvert	2	250
D140	8+210	11+375	Ouvert	3	100
D140	11+375	12+130	Ouvert	3	100
D142	0+000	1+450	Ouvert	3	100
D142	1+450	2+365	Ouvert	3	100
D142	2+365	3+810	Ouvert	2	250
D751	16+835	21+735	Ouvert	3	100
D751	21+735	25+330	Ouvert	4	30
D751	25+330	26+800	Ouvert	3	100
D751	26+800	28+925	Ouvert	3	100

Commune de Monts

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D17	21+500	21+820	Ouvert	4	30
D17	21+820	24+300	Ouvert	4	30
D86	0+000	0+210	Ouvert	4	30
D86	0+210	2+485	Ouvert	3	100
D86	2+485	2+980	Ouvert	3	100
D86	2+980	6+520	Ouvert	3	100

Commune de Nazelles-Négron

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D952	9+550	9+650	Ouvert	4	30
D952	9+650	9+950	Ouvert	3	100
D952	9+950	23+660	Ouvert	3	100

Commune de Neuville-sur-Brenne

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D910	3+000	3+420	Ouvert	3	100
D910	3+420	4+000	Ouvert	3	100
D910	4+000	5+285	Ouvert	3	100

(1) PR : Point routier. (2) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond, à la distance mentionnée dans les tableaux ci-dessus, comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche.

Annexe - Routes départementales et communales

Liste des tronçons mentionnés à l'article 3 de l'arrêté.

Commune de Noizay

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D952	9+950	23+660	Ouvert	3	100

Commune de Notre-Dame-d'Oé

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D29	1+915	5+410	Ouvert	3	100
Av Gustave Eiffel	1+000 / Av du Danemark	1+915	Ouvert	3	100

Commune de Noyant-de-Touraine

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D760	63+320	64+840	Ouvert	4	30
D760	64+840	65+140	Ouvert	4	30
D760	65+140	66+000	Ouvert	4	30

Commune de Parçay-Meslay

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D910	20+120	26+400	Ouvert	3	100
D910	26+400	26+700	Ouvert	2	250
D910	26+700	27+840	Ouvert	2	250
D910	27+840	28+220	Ouvert	2	250
D910	28+220	Rue Christian Huygens	Ouvert	3	100
Av André Maginot	Rue Christian Huygens	29+000 / D801	Ouvert	4	30
Rue Ch Huygens	Avenue Gustave Eiffel	Carrefour Jean Rostand	Ouvert	3	100
Rue de Parçay	0+000	2+900	Ouvert	4	30

Commune de Perrusson

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D943	9+685	10+355	Ouvert	3	100
D943	10+355	11+420	Ouvert	4	30
D943	11+420	11+720	Ouvert	4	30
D943	11+720	12+405	Ouvert	4	30
D943	12+405	12+680	Ouvert	3	100
D943	12+680	13+1500	Ouvert	3	100

Commune de Pocé-sur-Cisse

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D31	18+850	23+395	Ouvert	3	100
D952	0+000	9+050	Ouvert	3	100

Commune de Reignac-sur-Indre

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D943	21+055	27+065	Ouvert	3	100
D943	27+065	28+140	Ouvert	3	100
D943	28+140	35+205	Ouvert	3	100

(1) PR : Point routier. (2) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond, à la distance mentionnée dans les tableaux ci-dessus, comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche.

Annexe - Routes départementales et communales

Liste des tronçons mentionnés à l'article 3 de l'arrêté.

Commune de Rivarennnes

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D751	58+495	65+225	Ouvert	3	100

Commune de Rivière

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D749	53+680	55+000	Ouvert	3	100
D749	55+000	56+640	Ouvert	3	100
D749	56+640	56+720	Ouvert	3	100
D749	56+720	56+765	Ouvert	3	100
D749	56+765	57+080	Ouvert	3	100
D749	57+080	57+590	Ouvert	3	100

Commune de Rochecorbon

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D129/Rue de Parçay	0+000	2+900	Ouvert	4	30
D129/Rue de Parçay	2+900	4+440	Ouvert	4	30
D952	24+835	25+870	Ouvert	3	100
D952	25+870	28+700	Ouvert	4	30
D952	28+700	29+220	Ouvert	3	100
D952	29+220	29+600	Ouvert	4	30
D952	29+600	29+900 / Quai Marmoutier	Ouvert	3	100

Commune de Saint-Avertin

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
Avenue Georges Pompidou	Bretelle accès avenue J. Duclos	Élarg. de la voie 1x2 / 2x2	Ouvert	3	100
Avenue Georges Pompidou	Élarg. de la voie 1x2 / 2x2	Avenue Stendhal	Ouvert	3	100
Avenue Georges Pompidou	Avenue Stendhal	Avenue du Lac	Ouvert	3	100
Avenue Stendhal	Avenue Georges Pompidou	Limite commune St-Avertin	Ouvert	4	30
Avenue du Lac	32+440	Échangeur A10	Ouvert	3	100
Route de Saint Avertin	Carrefour de l'Alouette	Échangeur A10	Ouvert	3	100
Avenue du Lac	32+215	32+440	Ouvert	3	100
Quai Sadi Carnot Rue Paul Doumer	31+615	32+215	Ouvert	3	100
Avenue André	31+415	31+615	Ouvert	3	100
Rue de Larçay	31+000	31+415	Ouvert	3	100
Rue de Larçay	30+400	31+000	Ouvert	2	250
Avenue de Beaugaillard	Avenue du Lac	Rue du Petit Bois	Ouvert	3	100
Avenue de Beaugaillard	Rue du Petit Bois	Avenue du Général de Gaulle	Ouvert	3	100
Avenue de Beaugaillard	Rue de la Branchoire	Avenue du Général de Gaulle	Ouvert	4	30
Avenue de Beaugaillard	Rue Jules Romains	Rue de la Branchoire	Ouvert	4	30
Avenue de la Branchoire	Avenue de la République	Rue Jules Romains	Ouvert	4	30
Avenue du Général de Gaulle	Avenue de Beaugaillard	Rue de Cormery	Ouvert	3	100
Rue de Cormery	Avenue du Général de Gaulle	Rue Frédéric Joliot Curie	Ouvert	4	30
Rue de Cormery	Mail de la Papoterie	Chemin de Beauvais	Ouvert	4	30

Commune de Saint-Benoit-la-Forêt

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D751	65+225	72+140	Ouvert	3	100
D751	72+140	73+180	Ouvert	3	100

(1) PR : Point routier. (2) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond, à la distance mentionnée dans les tableaux ci-dessus, comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche.

Annexe - Routes départementales et communales

Liste des tronçons mentionnés à l'article 3 de l'arrêté.

Commune de Saint-Cyr-sur-Loire

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D37	18+400	21+185 / D938	Ouvert	2	250
D37	16+170	18+400	Ouvert	2	250
D37	14+590	16+170	Ouvert	2	250
D938	4+280	4+540	Ouvert	3	100
D938	3+760	4+280	Ouvert	2	250
D938	D801	3+760	Ouvert	3	100
Boulevard Charles de Gaulle	Rue de la Menardière	D801	Ouvert	3	100
Boulevard Charles de Gaulle	Rue du Dr Emile Roux	Rue de la Menardière	Ouvert	4	30
Boulevard Charles de Gaulle	Rue de Portillon	Rue du Dr Emile Roux	Ouvert	4	30
Rue Victor Hugo	Boulevard Charles de Gaulle	Rue Henri Bergson	Ouvert	4	30
Rue Victor Hugo	Rue Henri Bergson	Rue du 8 mai 1945	Ouvert	4	30
D801 - Bd André-Georges Voisin	0+000 / D938	1+470 / Rue des Bordiers	Ouvert	3	100
Avenue Pierre-Gilles de Gennes	Bd André-Georges Voisin	Boulevard Alfred Nobel	Ouvert	4	30
D2 / Route de Rouziers	3+155	5+740	Ouvert	3	100
D2 / Route de Rouziers	2+200 / Avenue du Danemark	3+155	Ouvert	4	30
D2 / Rue des Bordiers	Rue Delaroche	Avenue du Danemark	Ouvert	4	30
D2 / Rue des Bordiers	Rue Daniel Mayer	Rue Delaroche	Ouvert	4	30
Rue de la Menardière	Boulevard Charles de Gaulle	Rue des Bordiers	Ouvert	4	30
Rue du Mûrier	Boulevard Charles de Gaulle	D801/Bd André-Georges Voisin	Ouvert	4	30
Quai de Portillon	Avenue de la Tranchée	Rue Henri Lebrun	Ouvert	3	100
Quai de Portillon	Rue Henri Lebrun	Pont Napoléon	Ouvert	4	30
Quai de Portillon	Pont Napoléon	Passage des 100 marches	Ouvert	4	30
Quai de St-Cyr - Quai de la Loire	Passage des 100 marches	Rue Bretonneau	Ouvert	4	30
Quai des Maisons Blanches	Rue Bretonneau	D37	Ouvert	4	30
Rue Henri Lebrun	Quai Portillon (D952)	Rue de Portillon	Ouvert	4	30
D3	0+000	2+235	Ouvert	4	30

Commune de Saint-Épain

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D910	55+495	61+520	Ouvert	3	100
D910	61+520	62+065	Ouvert	3	100
D910	62+065	63+555	Ouvert	3	100

Commune de Saint-Étienne-de-Chigny

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D952	43+190	46+600	Ouvert	3	100
D952	46+600	48+710	Ouvert	3	100

Commune de Saint-Jean-Saint-Germain

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D943	4+160	8+500	Ouvert	3	100
D943	8+500	8+908	Ouvert	3	100
D943	8+908	9+235	Ouvert	3	100
D943	9+235	9+685	Ouvert	3	100
D943	9+685	10+355	Ouvert	3	100

(1) PR : Point routier. (2) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond, à la distance mentionnée dans les tableaux ci-dessus, comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche.

Annexe - Routes départementales et communales

Liste des tronçons mentionnés à l'article 3 de l'arrêté.

Commune de Saint-Martin-le-Beau

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D140	11+375	12+130	Ouvert	3	100
D140	12+130	15+580	Ouvert	3	100
D140	15+580	15+900	Ouvert	3	100
D140	15+900	16+370	Ouvert	3	100
D140	16+370	20+325	Ouvert	3	100

Commune de Saint-Michel-sur-Loire

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D952	60+270	60+620	Ouvert	4	30
D952	60+620	78+230	Ouvert	4	30

Commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D749	36+150	38+100	Ouvert	3	100

Commune de Saint-Patrice

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D952	60+620	78+230	Ouvert	4	30

Commune de Saint-Pierre-des-Corps

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
Quai de la Loire / D751	Rue Marceau	Avenue Georges Pompidou	Ouvert	4	30
Quai de la Loire / D751	Boulevard Jean Jaurès	Rue Marceau	Ouvert	4	30
Quai de la Loire / D751	Rue Laure de Larzac	Boulevard Jean Jaurès	Ouvert	3	100
D751	29+025	Rue Laure de Larzac	Ouvert	3	100
Avenue Jean Bonnin	Avenue Georges Pompidou	Rue Hoche	Ouvert	4	30
Rue Blanqui / Rue de l'Aubrière	Rue Hoche	Boulevard Jean Jaurès	Ouvert	4	30
Avenue Georges Pompidou	Carrefour des Français libres	Échangeur A10	Ouvert	3	100
Avenue Georges Pompidou	Échangeur A10	Impasse de la Tonnellé	Ouvert	3	100
Avenue Georges Pompidou	Impasse de la Tonnellé	Rond point avenue G. Pompidou	Ouvert	3	100
Avenue Georges Pompidou	Rond point Av G. Pompidou	Rond-point Olof Palme	Ouvert	3	100
Boulevard Jean Jaurès	Quai de la Loire / D751	Rue de la Rabaterie	Ouvert	4	30
Rue Jean Jaurès	Rue de la Rabaterie	Boulevard Paul Langevin	Ouvert	4	30
Rue Jean Moulin	Boulevard Paul Langevin	Avenue Stalingrad	Ouvert	4	30
Pont Jean Moulin	Avenue Stalingrad	Rue des Grands Mortiers	Ouvert	3	100
Rue des Ateliers	Avenue Georges Pompidou	Rue Pasteur	Ouvert	4	30
Avenue Stalingrad	Rue Pasteur	Rue Jean Moulin	Ouvert	4	30
Boulevard Richard Wagner	Avenue de Grammont	Avenue Georges Pompidou	Ouvert	3	100
Avenue Jacques Duclos	Avenue Georges Pompidou	Rue de Rochepinard	Ouvert	3	100
Avenue Jacques Duclos / D140	Rue de Rochepinard	1+000 / D140	Ouvert	3	100
D140	1+000	3+590	Ouvert	3	100
D140	3+590	6+080	Ouvert	2	250
Rue Marcel Cachin	Rue de la Poudrerie	Rue des Levées	Ouvert	4	30
Rue Marcel Cachin	Rue Léon Dubresson	Rue de la Poudrerie	Ouvert	4	30

(1) PR : Point routier. (2) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond, à la distance mentionnée dans les tableaux ci-dessus, comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche.

Annexe - Routes départementales et communales

Liste des tronçons mentionnés à l'article 3 de l'arrêté.

Commune de Saint-Règle

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D31	18+850	23+395	Ouvert	3	100
D31	23+395	23+670	Ouvert	3	100

Commune de Saint-Roch

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D959	5+470	7+155	Ouvert	3	100

Commune de Sainte-Catherine-de-Fierbois

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D910	55+495	61+520	Ouvert	3	100
D910	61+520	62+065	Ouvert	3	100
D910	62+065	63+555	Ouvert	3	100

Commune de Sainte-Maure-de-Touraine

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D760	63+320	64+840	Ouvert	4	30
D910	62+065	65+700	Ouvert	3	100
D910	65+700	66+835	Ouvert	3	100
D910	66+835	68+120	Ouvert	4	30
D910	68+120	68+255	Ouvert	4	30
D910	68+255	68+365	Ouvert	4	30
D910	68+365	68+705	Ouvert	3	100
D910	68+705	71+660	Ouvert	3	100

Commune de Savonnières

Nom de rue	Débutant (PR : point routier)	Finissant (PR : point routier)	Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)
D7	6+650	9+715	Ouvert	3	100
D7	9+715	10+180	Ouvert	3	100
D7	10+180	10+450	Rue en U	2	250
D7	10+450	10+620	Ouvert	3	100

Commune de Semblançay

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D959	5+470	7+155	Ouvert	3	100
D959	7+155	8+000	Ouvert	3	100
D959	8+000	8+230	Ouvert	3	100
D959	8+230	15+090	Ouvert	3	100

Commune de Sonzay

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D959	8+230	15+090	Ouvert	3	100

(1) PR : Point routier. (2) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond, à la distance mentionnée dans les tableaux ci-dessus, comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche.

Annexe - Routes départementales et communales

Liste des tronçons mentionnés à l'article 3 de l'arrêté.

Commune de Sorigny

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D910	47+570	48+390	Ouvert	3	100
D910	48+390	48+810	Ouvert	3	100
D910	48+810	51+320	Ouvert	3	100
D910	51+320	52+390	Ouvert	4	30
D910	52+390	52+415	Ouvert	4	30
D910	52+415	55+495	Ouvert	3	100
D910	55+495	61+520	Ouvert	3	100

Commune de Tauxigny

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D943	28+140	35+205	Ouvert	3	100

Commune de Truys

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D943	36+800	40+020	Ouvert	2	250
D943	36+560	36+800	Ouvert	3	100
D943	36+020	36+560	Ouvert	3	100
D943	35+900	36+020	Ouvert	2	250
D943	35+790	35+900	Rue en U	2	250

Commune de Veigné

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D50	0+000	0+250	Ouvert	4	30
D50	0+250	1+500	Ouvert	3	100
D50	1+500	2+190	Ouvert	4	30
D910	D37	43+820	Ouvert	3	100
D910	43+820	43+1015	Ouvert	3	100
D910	43+1015	45+170	Ouvert	4	30
D910	45+170	45+550	Ouvert	3	100
D910	45+550	45+880	Ouvert	3	100
D910	45+880	46+185	Ouvert	4	30

Commune de Vêretz

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D85	16+000 / D976	16+405	Ouvert	4	30
D85	16+405	17+625	Ouvert	3	100

Commune de Verneuil-sur-Indre

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D943	4+160	8+500	Ouvert	3	100

Commune de Vernou-sur-Brenne

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D46	1+500	3+370	Ouvert	4	30
D46	3+370	3+740	Ouvert	4	30
D952	9+950	23+660	Ouvert	3	100

(1) PR : Point routier. (2) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond, à la distance mentionnée dans les tableaux ci-dessus, comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche.

Annexe - Routes départementales et communales

Liste des tronçons mentionnés à l'article 3 de l'arrêté.

Commune de Villedômer

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D910	5+285	7+550	Ouvert	3	100
D910	7+550	10+710	Ouvert	3	100
D910	10+710	11+075	Ouvert	3	100
D910	11+075	11+905	Ouvert	4	30
D910	11+905	17+695	Ouvert	3	100

Commune de Villeperdue

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D910	55+495	61+520	Ouvert	3	100

Commune de Vouvray

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D46	0+000	0+250	Ouvert	4	30
D46	0+250	0+935	Ouvert	5	10
D46	0+935	1+500	Ouvert	4	30
D46	1+500	3+370	Ouvert	4	30
D142	2+365	3+810	Ouvert	2	250
D952	9+950	23+660	Ouvert	3	100
D952	23+660	24+000	Ouvert	3	100
D952	24+000	24+835	Ouvert	4	30
D952	24+835	25+870	Ouvert	3	100

(1) PR : Point routier. (2) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond, à la distance mentionnée dans les tableaux ci-dessus, comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche.